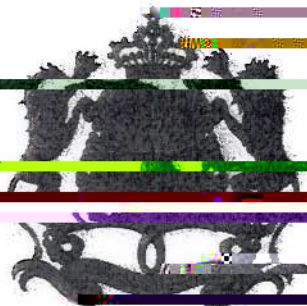


*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدبلوماسية
لمملكة المغرب
بمقر الأمم المتحدة
نيويورك

*55^{ème} session de la
Commission de la Condition de la Femme*

Déclaration

de la délégation marocaine

*au titre du point de l'ordre du jour sur
le thème prioritaire*

*« Accès de la femme à la science et à
la technologie et à l'entrepreneuriat »*

New York, le 28 février 2011

- Prière de vérifier à l'adjonction -

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre election à la présidence de la Commission de la Condition de la Femme et de vous assurer de la confiance de ma délégation pour l'accueil de votre délégation. Mes félicitations s'adressent également, naturellement, au Secrétaire Général et au Secrétaire

Ma délégation s'associe à l'acclamation du représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États arabes et du Secrétaire Général présentés au titre du point de l'ordre du jour relatif au thème prioritaire. Ma délégation accueille également, avec intérêt, le Rapport de la Directrice exécutive de l'Unité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Monsieur le Président,

Conscient de l'importance du renforcement de l'architecture onusienne, ma délégation accueille favorablement l'établissement de l'entité ONU-Femmes, initiative que ma délégation a appuyée dès son lancement. Nous nous réjouissons de la désignation, à la tête de cette entité, de Mme Michelle BACHELET connue pour son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Nous nous félicitons de l'assurance de votre coopération et de votre appui dans l'accomplissement de sa mission.

Ma délégation voudrait réaffirmer l'engagement du Maroc en faveur des deux axes prioritaires annoncés par Mme BACHELET dans le cadre de la mise en place du Plan stratégique national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, qui coïncident parfaitement avec les priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme.

Le rapport du Secrétaire Général sur le thème prioritaire souligne l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la lutte contre les maladies, l'accès à l'éducation de qualité et l'atténuation des effets des changements climatiques.

Dans ce cadre, le Maroc a déployé des efforts importants en vue de faciliter l'accès des femmes à la science, la technologie et à l'innovation. C'est ainsi que le taux actuel des étudiantes inscrites dans les universités marocaines est l'équivalent de 45,11%. Les femmes marocaines représentent 50% du total des étudiants en sciences et techniques (60% en médecine et pharmacie et 90% en

sciences de l'éducation. Ces indicateurs renouent sur un secteur dont le Royaume a fait une priorité à l'indépendance.

Ma délégation accueille favorablement les recommandations du rapport du Secrétaire Général à l'élimination des obstacles à la création et au développement d'entreprises appartenant à des femmes, y compris les lois discriminatoires sur l'accès aux terres et aux biens, l'accès limité au crédit, à la formation et à l'information et faire en sorte que les entreprises et les pays technologiques répondent aux besoins des femmes chefs d'entreprises.

Je voudrais à cet égard signaler que la promotion du rôle de la femme dans les différents secteurs de l'économie que constitue un vecteur prioritaire de l'action gouvernementale. Dans ce contexte, les femmes entrepreneurs marocaines représentent une part importante des entreprises universitaires. De même, les entreprises féminines, pour 30% initialement, des PME, contribuent à concurrence de 37% dans le secteur des Services, 34% dans celui du Commerce et 21% dans le secteur de l'Industrie, particulièrement, les textiles.

Monsieur le Président,

Nous sommes convaincus que l'implication de la femme dans le domaine de l'éducation et de la formation dans l'acquisition des connaissances, techniques de recherche et le développement opérationnel sera seulement un succès de compétence, mais serait de nature à mieux répondre aux impératifs d'intégration de la femme au marché du travail et sa contribution au développement économique et social du pays.

Dans le cadre des efforts engagés pour assurer l'accès de toutes les filles à l'éducation, le Gouvernement a pris des mesures visant à l'abaissement de l'âge de l'entrée et l'obligation de garder les enfants dans les établissements scolaires au moins jusqu'à 15 ans. Ces mesures visent à lutter contre l'abandon scolaire et l'analphabétisme d'une manière quasi définitive à l'horizon 2015.

Par ailleurs, et afin de permettre à la jeune fille en milieu rural de bénéficier d'une éducation de base, le Maroc a entrepris des actions d'encouragement, au profit des filles et de leurs parents, notamment :

- Le programme « foyer des étudiantes » consistant à prendre en charge les jeunes filles scolarisées issues de familles rurales démunies et celles ne disposant pas de moyens financiers adéquats pour la prise en charge des frais de scolarité des enfants à l'école.
- Le programme de transfert monétaire pour la prise en charge des frais de scolarité des enfants à l'école.
- La mise en place d'espaces multifonctionnels pour l'autonomisation des femmes et de filles.

Le renforcement du rôle de la femme dans les domaines économique, social et politique, s'est traduit, également, par l'adoption d'une approche intégrée et soucieuse de l'égalité des sexes, par la promotion d'un Plan Genre, pluri-annuel (2007-2010) et d'un Plan National d'Équité et d'Égalité des sexes, cadre de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi que l'Agenda gouvernemental pour l'égalité et l'équité, au titre de la période 2010-2015, qui sera poursuivie dans le cadre de la

Mandégar, un organisme national de la coopération technique et technique et de l'importance du rôle continu du Bureau régional de l'ONU Femmes basée au Maroc, ne cessent de jouer sur le plan technique et technique, en collaboration avec le Gouvernement et les composantes de la société civile, pour soutenir les initiatives novatrices visant à promouvoir l'autonomisation de la femme et son émancipation.

Considérant le rôle important que joue le Bureau ONU-Femmes à Rabat, le Maroc souhaite vivement que les dispositions prévues pour le concept du Plan Stratégique d'ONU Femmes soient pleinement en considération les préoccupations de l'Équipe-pays sachant que celle-ci a contribué, notamment à l'amélioration de la condition de la femme marocaine. À cet égard, le Royaume du Maroc exprime le vœu de voir ce Bureau régional de l'ONU Femmes permettre de répondre, de manière appropriée, aux besoins nationaux et régionaux.

Concernant la participation de la femme à la vie politique, des avancées tangibles ont été enregistrées dans ce domaine par la mise en œuvre de réformes juridiques et de mesures institutionnelles qui ont consacré le droit de la femme genre dans le cadre d'une approche multiseCTORielle participative intégrée.

Cette volonté s'est concrétisée au cours des dernières années par une meilleure participation de la femme à la gestion des affaires publiques et au processus décisionnel à tous les niveaux et ce, à travers une présence de

croissante dans les institutions représentatives, exécutives et judiciaires du Royaume. L'instauration d'un quota de participation des femmes à la vie politique a permis un accroissement du nombre d'éues consocières à 323 en 2009.

La nomination de femmes aux hauts postes de responsabilité, notamment à ceux de conseillère de Sa Majesté la Reine, de Ministre déléguée, de gouverneurs, de femmes ambassadrices, de femmes ministres d'Etat, au sein du Parlement, reflète un engagement de notre pays au principe de l'égalité des sexes dans la participation à la vie publique.

Mr le Président,

Toute initiative visant l'autonomisation et la promotion de la femme doit à s'inscrire dans une vision essentiellement globale et intégrée. L'accès de la femme à la science à la technologie et à un travail décent, synonyme d'une intégration pleine et entière au sein de la société, requiert, au préalable, le respect des droits fondamentaux de la femme.

Je vous remercie.